

**Conseil économique et social**

Provisoire

19 septembre 2005

Français

Original : anglais

Session de fond de 2005**Compte rendu analytique provisoire de la 30^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 juillet 2005, à 10 heures

Président : M. Nesho (Vice-Président) (Albanie)**Sommaire**

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

- h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit
(*suite*)

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination
- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007
- g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



En l'absence de M. Akram (Pakistan), M. Nesho (Albanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (suite)
(E/2005/70 et E/2005/82)

1. **M. Meyer** (Brésil) se félicite de la nomination de l'ancien Président Chissano au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau et note que les actions diplomatiques jouent un rôle essentiel dans le processus de transition. Par ailleurs, à moins que les donateurs n'augmentent leur contribution, les perspectives de paix durable et de stabilité dans le pays sont peu encourageantes. La délégation brésilienne appuie sans réserve la proposition visant à prolonger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à la prochaine session de fond du Conseil.

2. **M^{me} Oduneye** (Nigéria), s'exprimant au nom de l'Union africaine, rend hommage au Groupe consultatif spécial pour les travaux qu'il a menés en Guinée-Bissau et félicite la population et le Gouvernement de ce pays d'avoir accompli des progrès tangibles. Il faudrait un appui technique et financier de la communauté internationale pour consolider ces acquis. L'intervenante invite à cet effet les donateurs à respecter leurs engagements. Il lui semble urgent de procéder à des réformes dans le domaine de la sécurité et le secteur militaire. Elle engage l'ONU à donner suite rapidement à la résolution 1580 du Conseil de sécurité en date du 22 décembre 2004.

3. **M. Grey-Johnson** (Gambie) note que les élections législatives et le premier tour des élections présidentielles ont été libres et réguliers. La communauté internationale doit maintenant fournir l'appui nécessaire pour permettre à cette jeune démocratie de voler de ses propres ailes. En conséquence, la conférence des donateurs devrait se tenir au plus tard à la fin de 2005. Enfin, il demande à ce que le mandat du Groupe consultatif spécial soit de nouveau prolongé de six mois.

4. **M. Asad Khan** (Pakistan) se félicite de l'attention que le Conseil porte aux pays sortant d'un conflit. Les trois groupes consultatifs constitués par le Conseil ont renforcé la coopération et la coordination

entre ce dernier et le Conseil de sécurité. Leurs travaux contribuent par ailleurs utilement aux débats sur la Commission de la consolidation de la paix dont la création est envisagée et dans lequel le Conseil sera amené à jouer un rôle important. Il convient de donner suite à leurs recommandations concernant la nécessité d'envisager les relations entre les autorités nationales et la communauté internationale dans l'optique d'un partenariat. La délégation pakistanaise est favorable à la prorogation des mandats des trois groupes.

5. **M. Vaher** [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] note que les femmes et les enfants continuent d'être les premiers à endurer des privations et à souffrir des suites du conflit qui a déchiré la Guinée-Bissau. En collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires, l'UNICEF et l'équipe de pays de l'ONU ont élaboré un programme pour répondre aux besoins des femmes et des enfants et en ont appuyé la mise en œuvre. Ce programme porte essentiellement sur le développement du jeune enfant, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement et la protection contre le VIH/sida.

6. L'insécurité et l'instabilité continuent cependant de faire obstacle à l'exécution du programme; les droits des enfants sont toujours bafoués et, au niveau des districts, les secteurs de la santé et de l'éducation sont proches de l'implosion. Il est essentiel que des moyens adéquats et prévisibles soient réunis pour financer les activités humanitaires et de relèvement. À cet égard, l'UNICEF attend avec impatience la prochaine table ronde des donateurs.

7. En collaboration avec trois grands partenaires nationaux, l'UNICEF a mobilisé tous les partis et toutes les alliances politiques du pays en faveur d'un programme politique pour les enfants et les adolescents et a obtenu de tous les participants au premier tour des élections présidentielles de juin 2005 qu'ils s'engagent sur un programme présidentiel pour les enfants et les adolescents. Elle a ainsi largement contribué à sensibiliser la population aux questions liées aux enfants et aux initiatives les concernant.

8. L'UNICEF est déterminé à continuer de tirer parti de sa vaste expérience pour contribuer à satisfaire les besoins essentiels des enfants et des femmes en Guinée-Bissau et pour en promouvoir les droits au cours de l'importante phase de transition qui vient de débiter.

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/61)

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/823-E/2005/69 et A/59/719-E/2005/12)

Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68)

Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (E/2005/61)

9. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, présentant le troisième rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général (A/60/81-E/2005/68), dit que les résultats qui y sont exposés sont encourageants. Divers événements pourraient avoir des retombées positives pour les pays les moins avancés (PMA), à savoir : la forte augmentation de l'aide publique au développement (APD) en leur faveur; la décision qu'a prise le Groupe des huit (G-8) en vue d'annuler la dette extérieure de 18 pays pauvres très endettés (PPTÉ), dont 13 PMA; l'attention particulière que le G-8 a prêtée à la nécessité de permettre aux produits des PMA d'accéder librement aux marchés ainsi qu'aux besoins de ces pays en termes de renforcement de leurs capacités; la place qu'il a faite à l'Afrique; l'attention dont les PMA ont fait l'objet lors du récent sommet Sud-Sud tenu au Qatar et de la réunion du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, les conclusions encourageantes du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est récemment tenu à Paris. Les indicateurs de développement des 50 PMA sont toutefois si faibles que ces pays ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sans un appui international résolu et vigoureux.

10. Rappelant que le principe d'un partenariat avec la société civile et le secteur privé, qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale, fait partie intégrante du Programme d'action de Bruxelles, l'intervenant dit que la plupart des PMA ont énormément de difficulté à satisfaire les exigences des différents partenaires. Il faudrait que les organismes

des Nations Unies et leurs partenaires internationaux s'efforcent d'engager une analyse commune pour définir des stratégies de réduction de la pauvreté afin de réduire les contraintes qui pèsent sur les gouvernements des PMA.

11. Les PMA ont un taux de croissance économique relativement élevé, mais 43 % de leur population continue de vivre dans une pauvreté extrême; si les tendances actuelles se poursuivent, on peut s'attendre à ce que ce chiffre augmente sensiblement d'ici à 2015. Les obstacles à la mise en œuvre du Programme de Bruxelles tiennent essentiellement au fait que les pays n'en ont pas une maîtrise suffisante, manquent de moyens humains, institutionnels et techniques et ne disposent que de maigres ressources financières. Il faut que les gouvernements de tous les PMA définissent, en partenariat avec la société civile et le secteur privé et avec l'aide des coordonnateurs résidents, des stratégies nationales de développement sur lesquelles l'aide des pays donateurs doit pleinement s'aligner.

12. Le développement des PMA ne suppose pas seulement qu'ils augmentent leur produit intérieur brut (PIB) mais qu'ils renforcent leurs capacités, qu'ils soient associés aux prises de décisions et que leurs populations aient la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. Il est donc essentiel que les interlocuteurs des 50 PMA en matière de développement les aident à tirer parti des possibilités qu'offre le Programme pour ne pas être uniquement les bénéficiaires du changement, mais en être les acteurs.

13. **M. Khan** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, présentant le rapport du Secrétaire général (E/2005/61), dit qu'il dresse le bilan de l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, qui comportent certaines des dispositions les plus importantes pour promouvoir l'intégration, la concertation et la cohérence des travaux du Conseil, de ses organes subsidiaires et des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale dans le cadre d'un suivi intégré des conférences. Le rapport propose également des remaniements des organismes des Nations Unies s'occupant du développement et des organes intergouvernementaux en vue de permettre une mise en œuvre plus soutenue et mieux intégrée du Programme des Nations Unies pour le développement.

14. **M. Blake** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les récents

échanges de vues confirment que le principal obstacle à l'application des décisions des grandes conférences et sommets des Nations Unies tient au manque de ressources financières. Le Groupe a formulé un certain nombre de propositions précises concernant les ressources nationales et financières, le commerce international, la coopération internationale sur les plans financier et technique et la dette extérieure ainsi que la façon d'aborder les problèmes systémiques pour améliorer la cohérence des actions engagées.

15. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent que le G-8 ait reconnu que le développement était un enjeu global pour l'ensemble de la planète; que les pays en développement doivent élaborer des politiques économiques compatibles avec leurs propres stratégies de développement; qu'une forte augmentation de l'APD est nécessaire. Il accueille également avec satisfaction l'engagement du G-8 à doubler le montant de l'APD d'ici à 2010, à annuler l'intégralité de la dette active de certains PPT vis-à-vis de certaines institutions financières internationales, à surveiller la réalisation des engagements et à améliorer l'efficacité de l'aide, notamment en déliant cette dernière et en libérant des fonds en temps voulu et de façon prévisible.

16. Toutefois, le Groupe des 77 et la Chine restent préoccupés par l'intégration des accords du G-8 à des accords plus larges au niveau de l'ONU, intervenue lors de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005; la gestion de l'acheminement de l'APD; sa conditionnalité implicite et la sélectivité inhérente à l'emploi de l'expression « remplissant les conditions requises »; le traitement réservé à d'autres pays ayant des besoins particuliers, dont un grand nombre ne se trouve pas en Afrique; et le traitement de la question systémique.

17. Le Groupe des 77 et la Chine sont prêts à contribuer au financement du développement dans le Sud en continuant de mobiliser des ressources internes et par le biais de la coopération Sud-Sud et se félicitent qu'un nouvel esprit préside aux négociations du document final de la Réunion plénière de haut niveau.

18. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déplore que l'application de la résolution 57/270 B ne se déroule pas à un rythme satisfaisant et, afin d'y remédier, engage le Conseil, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport (E/2005/61, par. 18), à établir d'urgence un

programme de travail pluriannuel pour son débat consacré aux questions de coordination et à améliorer le fonctionnement des procédures de présentation de rapports, en particulier entre lui-même et ses organes subsidiaires, régionaux et connexes. Le Conseil serait ainsi bien mieux à même de remplir sa fonction de coordination et d'évaluation.

19. Revenant sur le rapport du Secrétaire général (A/60/81-E/2005/68), l'intervenante dit que la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles permettrait sans aucun doute aux PMA d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient donc s'efforcer, conformément aux objectifs fixés, de consacrer 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD des PMA. Les partenaires de développement des PMA devraient par ailleurs faire en sorte que l'aide qu'ils apportent soit conforme aux stratégies nationales de développement de ces pays.

20. Dans la mesure où il est capital que les PMA participent à l'examen annuel du Programme d'action de Bruxelles par le Conseil, le Secrétaire général devrait prendre des mesures, dont le financement serait assuré par le budget ordinaire de l'ONU, pour remédier à la sous-représentation constante des experts de ces pays à la session de fond. En outre, puisqu'il a été décidé de procéder à un examen global du Programme d'action à la soixante et unième session de l'Assemblée générale en 2006, le Secrétaire général devrait tenir des consultations avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les acteurs concernés afin d'aider les PMA à préparer leurs propres examens aux niveaux national et régional.

21. La structure méthodologique du rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux devrait être améliorée. Le présent rapport, pourtant assez complet, ne comporte pas d'évaluation concrète des progrès accomplis par les PMA et leurs partenaires de développement. Il aurait été utile de disposer d'indicateurs de résultats pour chacun des sept engagements du Programme d'action, en particulier en ce qui concerne les buts et objectifs qui y sont définis. Le prochain rapport devrait y pourvoir, être davantage ciblé sur les résultats et la qualité des prestations et faire une plus large place à l'analyse.

22. Il convient de féliciter le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays

en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des efforts qu'il a déployés pour faire progresser la mise en œuvre des programmes d'action dans ces pays. Il pourrait être utile que le Bureau élabore une stratégie globale pour mieux faire prendre conscience du faible taux d'exécution du Programme d'action de Bruxelles, mobiliser un appui accru et prendre davantage de mesures pour que le Programme soit effectivement appliqué en temps voulu.

23. **M^{me} Hougbedji** (Bénin) s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la méthodologie et la structure du rapport du Secrétaire général auraient besoin d'être améliorées. Malgré les nombreux efforts consentis pour donner au rapport un caractère plus analytique et l'axer davantage sur les résultats, celui-ci ne parle pas des répercussions des actions engagées et de leurs conséquences pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles. On pourrait penser qu'on y a regroupé des données et des extraits de divers documents sans le moindre effort d'analyse.

24. Le Programme d'action de Bruxelles n'est pas seulement un schéma stratégique pour le partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement, mais il interprète aussi de façon précise les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour ces pays. Ces objectifs et le Programme d'action de Bruxelles étant indiscutablement liés, la mise en œuvre et le respect des engagements du Programme donnent donc clairement la mesure de la réalisation des objectifs de la Déclaration.

25. Les partenaires de développement doivent respecter les engagements qu'ils ont contractés, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté; la gouvernance au niveau international; le renforcement des capacités humaines et institutionnelles; la réduction de la vulnérabilité et la protection de l'environnement; la mobilisation de ressources financières. Le Groupe invite instamment tous les partenaires de développement qui ne l'ont pas encore fait à honorer leurs engagements, conformément aux dispositions du paragraphe 83 du Programme d'action de Bruxelles, et remercient ceux qui ont atteint les objectifs consistant à consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD aux PMA. Il note par ailleurs avec satisfaction que les autres pays partenaires, les fonds et programmes, les institutions de

Bretton Woods et les institutions spécialisées des Nations Unies continuent d'apporter leur appui aux PMA.

26. Le Groupe propose que le Secrétaire général entame immédiatement des consultations avec toutes les parties concernées en prévision de l'examen du Programme d'action qui se tiendra en 2006. Une plus large place doit être faite aux résultats concrets et à l'analyse comparative de la réalisation des engagements contractés par toutes les parties. Il convient, dans cette optique, de revoir la structure et la méthodologie des prochains rapports. Le Programme d'action de Bruxelles ne pourrait pas être évalué en l'absence des PMA, qui en sont les principaux acteurs. Ceux-ci engagent donc de nouveau le Secrétaire général à prendre des mesures pour assurer la participation d'au moins deux représentants de chacun d'entre eux aux sessions annuelles de fond du Conseil et financer cette participation sur le budget ordinaire de l'ONU. Si le Groupe insiste sur la nécessité de recourir au budget ordinaire, c'est que l'appel aux contributions volontaires a donné de piètres résultats. Pour que le troisième Programme d'action ne subisse pas le même sort que les deux précédents, le Secrétaire général devrait mettre en place une stratégie cohérente et dynamique afin que la communauté internationale prenne mieux conscience de son faible taux d'exécution.

27. **M. Zhang** Yishan (Chine) dit que la majorité des PMA se sont employés très activement à honorer les sept engagements énoncés dans le Programme d'action, mais qu'il leur reste encore énormément à faire pour renforcer leurs capacités et mobiliser les ressources nécessaires. On ne peut guère s'attendre à ce qu'ils atteignent les objectifs de développement par eux-mêmes et ils ont grand besoin de l'appui et de l'aide internationale.

28. Le commerce est le moteur de la croissance économique. Cependant, compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'offre, de l'insuffisance des capacités en matière de commerce et des barrières non tarifaires, les PMA ne tirent pas pleinement parti de mesures telles que l'initiative Tout sauf les armes et l'African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés). Pour qu'ils puissent réellement bénéficier de ces régimes préférentiels, il faut que les pays développés et les organisations internationales les aident à renforcer leurs capacités en matière de commerce. Le

Gouvernement chinois engage à cette fin les pays développés à prendre des mesures concrètes pour ouvrir davantage leurs marchés aux produits des PMA.

29. Les PMA ayant des capacités limitées pour mobiliser des ressources au niveau national, l'APD a toujours un rôle important et précis à jouer dans leur développement économique. La délégation chinoise félicite les pays qui ont déjà atteint l'objectif consistant à consacrer 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD aux pays les moins avancés et engage les autres à faire de même le plus rapidement possible. Elle espère que les mesures d'allègement de la dette adoptées par le G-8 seront mises en œuvre sans délai et que les 50 PMA pourront tous en bénéficier.

30. Au cours des 50 dernières années, la Chine a fourni à un grand nombre de PMA une assistance technique et en nature sous diverses formes. Le Gouvernement chinois a déjà annulé pour 1,3 milliard de dollars de créances de 31 PMA d'Afrique et a pris des mesures pour alléger la dette de certains PMA d'Asie. Il attache une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et a contribué à renforcer les capacités des PMA en collaborant activement avec eux dans ce domaine. Il a entamé en 2004 des négociations pour permettre à certains produits de PMA d'Afrique d'accéder en franchise au marché chinois. Au 1er janvier 2005, 25 pays avaient bénéficié d'un traitement préférentiel de ce type. La Chine aide ainsi les PMA à se développer et à accroître leurs échanges extérieurs en prenant des mesures énergiques et efficaces.

31. **M. Mushy** (République-Unie de Tanzanie) dit que la Tanzanie a établi un plan d'action sur 10 ans pour mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles et qu'elle l'a intégré dans la nouvelle stratégie nationale – la MKUKUTA – qu'elle a adoptée pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. Les objectifs de ce plan sont notamment de promouvoir la paix, la stabilité, la gouvernance, l'éducation et la compétitivité de l'économie.

32. Comme l'a noté le Secrétaire général, dans l'ensemble, les résultats obtenus par les PMA sont insuffisants pour que les objectifs du Programme puissent être atteints. La Tanzanie a beaucoup progressé dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'harmonisation des politiques et les réformes macroéconomiques, mais elle a besoin d'un appui international. Il lui faut surtout mettre au point

une stratégie pour maintenir le taux de croissance du PIB à 6,7 %, or elle ne peut y parvenir si elle ne reçoit pas une aide financière extérieure et si on ne l'aide pas à mettre en valeur ses ressources humaines et à renforcer ses capacités institutionnelles.

33. L'APD reste une importante source de financement pour le développement des PMA, mais, compte tenu de l'insuffisance des ressources extérieures et de leur imprévisibilité, il convient de rechercher d'autres solutions et modalités de financement. Il est essentiel de tenir compte des aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs de l'aide ainsi que de l'efficacité de sa coordination et de son utilisation. La délégation tanzanienne engage les pays développés à atteindre aussi rapidement que possible l'objectif fixé pour l'APD et espère que les partenaires de développement souscriront à la Stratégie tanzanienne commune en matière d'aide (JAS) qui préconise une harmonisation des politiques d'aide; la prise en compte des priorités définies dans la MKUKUTA; la rationalisation de l'acheminement de l'aide et le déliement de cette dernière.

34. L'économie tanzanienne étant tributaire de l'agriculture, le Gouvernement tanzanien engage la communauté internationale à contribuer à la modernisation et la mécanisation du secteur agricole. Il demande instamment aux pays développés d'abattre les barrières douanières et non douanières, notamment les subventions, pour éliminer les obstacles et éviter que les prix des articles produits dans les PMA ne soient faussés. Une action concertée est nécessaire pour que l'agriculture soit au centre des négociations de Doha sur le développement.

35. En conclusion, le Gouvernement tanzanien engage ses partenaires de développement à fournir une aide accrue à l'application rapide de la MKUKUTA pour que la Tanzanie puisse honorer les engagements énoncés dans le Programme et atteindre les autres objectifs de développement adoptés à l'échelon international.

36. **M. Ananiev** (Fédération de Russie) dit que, trois ans après la Conférence de Monterrey, il existe toujours une forte volonté politique au sein de la communauté internationale pour mettre en place les mécanismes envisagés afin de financer le développement. La délégation russe, qui aimerait que le Conseil intervienne davantage dans ce domaine, appuie les récentes propositions du Secrétaire général,

notamment en ce qui concerne la tenue au niveau ministériel d'un examen périodique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait devenir un organe de coordination des actions pour le développement; à cet égard, le renforcement de ses liens avec les institutions de Bretton Woods et le Groupe des Nations Unies pour le développement constitue un progrès. Le Conseil pourrait également organiser des réunions d'urgence pour évaluer les menaces qui pèsent sur le développement et proposer des mesures en conséquence. La délégation russe estime que les mécanismes actuels du Conseil sont efficaces aux fins de la coopération et de la coordination et qu'il n'est pas nécessaire de les remanier entièrement.

37. La délégation russe appuie les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (E/2005/61) en ce qui concerne le renforcement des travaux des commissions techniques et des organes subsidiaires du Conseil. Elle souscrit également aux propositions du Secrétaire général à propos du renforcement de la coopération entre le Conseil et les commissions régionales et entre les commissions elles-mêmes.

38. Le document final de la réunion de haut niveau tenue entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les décisions prises lors de la récente réunion du G-8 devraient accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Des mesures telles que l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés, notamment en Afrique, devraient faciliter la mobilisation de ressources en faveur du développement. Pour sa part, la Fédération de Russie a annulé pour 2,2 milliards de dollars de créances bilatérales de plusieurs PMA d'Afrique. Dans l'ensemble, elle estime qu'il convient d'envisager le financement du développement dans une optique à long terme en se fondant sur les textes issus de la Conférence de Monterrey. Dans la mesure où l'expansion du commerce mondial sur une base plus équitable devrait améliorer les perspectives de réalisation des objectifs, elle s'associe aux appels lancés pour que le cycle des négociations commerciales de Doha s'achève rapidement. Le Gouvernement russe encourage actuellement la libéralisation des échanges en abaissant les barrières

douanières et en appliquant un régime préférentiel spécial aux produits de nombreux pays en développement.

39. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que les tendances globales sont encourageantes en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté mais que plus d'un milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour. Son gouvernement estime que le développement repose sur un équilibre complexe entre, notamment, des stratégies socioéconomiques, une gestion macroéconomique saine et un appui extérieur adéquat. Il a déjà accompli des progrès considérables dans les secteurs socioéconomiques et établi un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il s'emploie à harmoniser ses politiques et ses programmes avec ceux de ses partenaires de développement. Pour contribuer à réduire l'écart entre riches et pauvres, le Bangladesh a adopté une politique nationale en matière de technologies de l'information et des communications et met actuellement en place une technopôle dotée de toutes les infrastructures modernes.

40. Le commerce est un moteur puissant pour la croissance, la réduction de la pauvreté et le développement durable, mais la part des PMA dans les échanges mondiaux reste inférieure à 1 %. Il convient de prendre des mesures pour : faciliter l'accès aux marchés, en franchise et hors contingent, de tous les produits des PMA; éliminer le protectionnisme; fournir un appui financier et technique adéquat aux PMA touchés par l'élimination progressive de l'Accord multifibres (AMF); libérer l'accès aux marchés des pays développés pour les mouvements temporaires de personnes physiques conformément aux dispositions relatives au mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS constituer un fonds d'aide au commerce. Enfin, les PMA devraient être autorisés à participer plus largement aux prises de décisions économiques et aux processus normatifs internationaux.

41. Les PMA sont extrêmement vulnérables face aux catastrophes naturelles et fortement susceptibles de pâtir des effets négatifs du réchauffement de la planète et des changements climatiques. Au Bangladesh, la contamination à l'arsenic a en outre fait chuté le taux de couverture des besoins en eau potable à 72 %. Le Bangladesh a besoin d'un appui financier et technique plus important de la part de ses partenaires de

développement pour limiter la contamination et en éliminer les causes premières.

42. Le Gouvernement bangladais engage tous les pays développés à atteindre l'objectif fixé pour l'APD. La concentration de ressources supplémentaires par le biais du Forum intergouvernemental sur les forêts et d'autres mécanismes novateurs serait aussi la bienvenue. Il importe que les dettes impayées soient immédiatement annulées pour libérer des ressources qui pourraient être investies dans le développement. À l'avenir, l'aide devrait être accordée sans condition et sur la base de dons et prendre la forme d'un soutien budgétaire direct.

43. **M. Meyer** (Brésil) dit que le Brésil a jugé encourageante la récente évolution des engagements en matière d'APD, mais que certains pays développés n'ont pas encore établi de calendrier pour la réalisation des objectifs dans ce domaine. Il est en outre impératif que tous les pays en développement, notamment ceux qui relèvent de la catégorie à revenus intermédiaires, puissent bénéficier de mesures d'allègement de la dette.

44. En ce qui concerne le commerce, le Brésil espère que le cycle de négociations de Doha s'achèvera d'ici à 2006. Comme d'autres, il a toujours soutenu qu'il fallait mettre en place un mécanisme de financement novateur. Cette position a été reconnue lors de la récente réunion du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, et lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

45. Le Brésil appuie les propositions visant à mettre en place une Facilité de financement internationale et à lancer un projet pilote pour prélever une contribution de solidarité sur le prix des billets d'avion. Dans l'esprit du paragraphe 18 du Consensus de Monterrey, le Brésil espère soumettre pour examen à la prochaine session de l'Assemblée générale une proposition visant à réduire le coût des transferts de fonds. Les envois de fonds ne constituent pas une source publique de financement, mais il est clair que la réduction des frais de transaction aiderait les pays en développement à combattre la faim et la pauvreté et à poursuivre les autres objectifs de développement.

46. **M. Ruiz Massieu** (Mexique) note qu'il n'a pas été donné suite à l'appel lancé pour que les pays en développement participent plus largement aux institutions financières internationales et qu'il convient

par ailleurs d'améliorer la cohérence et la coordination aux niveaux national et régional.

47. Le Mexique se félicite des récentes décisions prises par le G-8, notamment en ce qui concerne l'allègement de la dette et l'APD. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il est tout aussi important d'améliorer la qualité de l'aide que d'en augmenter le volume.

48. Il importe également de prendre acte des progrès accomplis dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit, ainsi que de la mise en place d'un environnement propice à la mobilisation de ressources internes et externes. Il convient parallèlement de renforcer la participation du secteur privé.

49. La communauté internationale doit prêter une plus grande attention aux besoins et aux préoccupations des pays à revenus intermédiaires qui ne touchent pas de grosses sommes au titre de l'APD et sont tributaires des mesures prises pour résoudre le problème de la dette extérieure et instaurer un système d'échanges équitable.

50. Enfin, des décisions concrètes doivent être prises au sommet de septembre sur les moyens de réaliser les objectifs de développement. Il est également important d'arrêter des mesures pour renforcer le mécanisme de suivi afin que les engagements contractés à Monterrey soient honorés.

51. **M. Silva** (Cap-Vert) dit que son pays a intégré les objectifs et recommandations énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles dans ses principales stratégies nationales de développement et qu'il a adopté un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en octobre 2004.

52. La réalisation des objectifs de développement suppose que plusieurs conditions soient réunies. Il faudrait tout d'abord que du matériel soit fourni et qu'une formation soit dispensée pour améliorer les systèmes statistiques nationaux pour la comptabilité nationale et internationale. Ensuite, il est urgent que la dette soit allégée et que les dettes extérieures des PMA soient annulées pour que ceux-ci puissent consacrer leurs fonds à des secteurs clés tels que la santé et l'éducation. La communauté internationale devrait aussi aider les PMA à se doter d'infrastructures qui leur permettent d'avoir une économie dynamique et, partant, de participer plus largement à l'économie mondiale.

53. Enfin, dans la mesure où le Programme d'action de Bruxelles définit un partenariat entre pays développés et PMA, le Cap-Vert invite instamment les deux parties à honorer leurs engagements pour que les objectifs de développement puissent être atteints.

54. **M. Kommasith** (République démocratique populaire lao) dit que son pays est en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement d'ici à 2015. Il faut toutefois davantage sensibiliser l'opinion publique aux dispositions du Programme d'action pour encourager la population à participer plus largement à leur mise en œuvre, qui a été ralentie par le manque d'information de l'ensemble des parties prenantes.

55. Il a été noté que la majorité des PMA ne disposaient pas de statistiques et que leurs capacités étaient limitées dans ce domaine. Le renforcement des capacités devrait être fondé sur un réel partenariat qui porte à la fois sur le transfert de technologie et le savoir-faire.

56. La mise en œuvre du Programme pâtit par ailleurs du manque de ressources. Pour attirer des investissements étrangers directs, les pays doivent disposer de bonnes infrastructures et avoir accès à des marchés lucratifs. Malheureusement, la plupart des PMA ne peuvent pas y parvenir seuls. L'APD continue d'avoir une importance capitale pour la promotion du développement et l'éradication de la pauvreté. La communauté des donateurs devrait continuer de financer l'APD, mais aussi envisager de fournir des aides sous forme de dons et non de prêts afin d'appuyer directement les milieux les plus démunis et de leur donner aussi largement que possible l'accès aux ressources financières.

57. Le Gouvernement lao note avec satisfaction que l'Union européenne s'est engagée à augmenter sensiblement sa contribution à l'APD. Il se réjouit également de la création du Fonds du Sud pour le développement et espère que les PMA auront la priorité lorsque le Fonds sera opérationnel.

58. **M. Zenna** (observateur pour l'Éthiopie) note que depuis l'adoption, notamment, du Programme d'action de Bruxelles, dont les sept engagements définissent les rôles respectifs des PMA et de leurs partenaires de développement, la communauté mondiale resserre ses rangs pour s'attaquer à un problème capital en cherchant comment promouvoir une croissance économique et un développement durables.

59. L'Éthiopie a élaboré une politique axée sur l'être humain qui privilégie le développement rural, car 85 % de sa population tire sa subsistance de l'agriculture. Elle a beaucoup progressé sur la voie de la décentralisation et vient de tenir ses troisièmes élections législatives; les prochaines sont prévues en août. Le Gouvernement éthiopien, qui attache une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles, a créé un Ministère du renforcement des capacités. Les programmes d'investissement sectoriel dans l'éducation et la santé ont donné des résultats encourageants. Le taux de scolarisation dans le primaire, qui a plus que triplé en 10 ans, dépasse 70 %. Cependant, la tâche reste immense et il reste beaucoup à faire pour mettre en place des capacités de production qui permettent aux PMA de tirer parti de la mondialisation. On n'insistera jamais assez sur l'importance du rôle de l'APD; à cet égard, la délégation éthiopienne souscrit à l'appel lancé pour mettre en place la Facilité de financement internationale en 2005.

60. Le fait que les PMA comptent pour plus de 10 % de la population mondiale mais ne représente que 1 % du commerce mondial témoigne clairement de leur marginalisation. S'ils n'ont pas su tirer parti des nombreuses mesures commerciales et d'accès préférentiel aux marchés destinées à les aider, c'est essentiellement en raison des contraintes qui pèsent sur l'offre, de l'insuffisance de leurs capacités en matière de commerce et de l'existence de barrières non douanières, notamment de règles d'origine et de normes applicables aux produits. Ils pourraient participer plus activement au processus de normalisation s'ils étaient membres de l'OMC; les procédures d'adhésion ne doivent donc pas être compliquées et alourdies inutilement.

61. En ce qui concerne la réduction de sa vulnérabilité et la protection de l'environnement, l'Éthiopie, qui est sujette à une sécheresse chronique, a élaboré un système d'alerte rapide pour aider la population à surmonter les conséquences de cette sécheresse. Elle a également mis en place un dispositif de sécurité dont les résultats sont encourageants pour remédier à l'insécurité alimentaire.

62. Dans le domaine capital de la mobilisation des ressources, l'intervenant félicite les pays qui ont atteint ou dépassé les objectifs en matière d'APD et se réjouit des mesures prises pour annuler la dette multilatérale

de 18 PPTE. Les efforts récemment consentis par les principaux pays industrialisés et déployés lors du cycle de négociations commerciales de Doha faciliteront grandement l'intégration des PMA dans l'économie mondiale.

63. **M. Kariuki** (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de l'Union européenne et répondant aux représentants du Groupe des 77 et de la Chine et des PMA, dit que l'Union a exposé ses ambitions en matière de financement du développement lors des précédentes semaines, en réaffirmant notamment le partenariat de Monterrey, aux termes duquel c'est aux pays en développement qu'il incombe au premier chef de promouvoir leur propre développement, de mobiliser les ressources nationales, de promouvoir la transparence de la gouvernance, de défendre les droits de l'homme et de s'attaquer à la corruption. Les pays en développement ont contracté des engagements importants lors du récent sommet Sud-Sud et du sommet de l'Union africaine. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les engagements que l'Union européenne a récemment pris dans le domaine de la mobilisation des ressources ainsi que la Déclaration de Paris, qui appelle à réduire et non à augmenter la conditionnalité de l'aide. Les dirigeants de l'Union européenne se sont félicités des récentes mesures d'allègement de la dette et des propositions visant à mettre en place des mécanismes de financement novateurs et sont fermement déterminés à mener à bien le cycle de négociations commerciales sur le développement et à augmenter l'aide au commerce.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

- a) **Rapports des organes de coordination** (E/2005/63 et A/60/16)
- b) **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007** (A/60/6, sect. 2, 9 à 13, 13/Add.1 et 14 à 27)
- g) **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)** (E/2005/59)
- i) **Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes** (E/2005/L.12 et E/2005/81)

64. **M. Fareed** [Directeur du Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations

Unies pour la coordination (CCS)], présentant le rapport du CCS (E/2005/63), complété par une publication du Conseil intitulée « One United Nations » (« Un système des Nations Unies unique»), dit que le CCS a essentiellement examiné les contributions collectives du système à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ainsi qu'un certain nombre de domaines d'activité liés entre eux. Il a proposé des orientations générales pour que le système des Nations Unies fournisse un réel appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), aidé le système à prendre des mesures efficaces pour faire face à la criminalité transnationale organisée et mis en place des capacités à l'échelle du système pour prévenir et gérer les conflits armés. Il s'est en outre penché sur les questions relatives aux technologies de l'information et des communications et à la gestion des ressources humaines.

65. L'intervenant suggère qu'il pourrait être opportun que le Conseil prévoie, dans le cadre du débat qu'il consacre aux questions de coordination, d'examiner en détail les travaux du CCS car il réaffirmerait ainsi son rôle de coordonnateur central et approfondirait le dialogue avec les organismes des Nations Unies.

66. **M. Piot** (Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) dit qu'au cours des dernières années, les actions menées pour lutter contre le sida dans le monde ont pris une telle ampleur que, pour la première fois, il serait réellement possible d'enrayer cette effroyable épidémie et de commencer à la faire reculer. Une dynamique s'est engagée sur trois niveaux : au niveau politique, au niveau financier et au niveau des résultats. L'action mondiale contre le sida est entrée dans une nouvelle ère, où la mise en œuvre de grands programmes associant une prévention de l'infection à VIH, des soins et des mesures visant à atténuer les effets de la maladie pourrait faire reculer l'épidémie.

67. En février 2004, ONUSIDA a lancé la Coalition mondiale sur les femmes et le sida pour mettre l'accent sur la féminisation croissante de l'épidémie et améliorer l'efficacité de la lutte contre le sida pour les femmes. La pièce maîtresse de ses activités visant à élargir l'accès aux soins a été l'Initiative « Trois millions de personnes sous traitement d'ici 2005 », lancée sous la direction de l'OMS. Pour renforcer et harmoniser les mesures de lutte contre le sida, un consensus s'est dégagé autour des « Trois principes directeurs » selon lesquels chaque pays a : une

stratégie nationale de lutte contre le sida dans laquelle s'intègrent les activités de tous les partenaires, sous contrôle national et sous direction nationale; un organisme national de coordination qui gère cette stratégie dans tous les secteurs; un système de suivi et d'évaluation au niveau national qui mesure et détermine ce qui fonctionne. Au cours de l'exercice biennal précédent, des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité collective du Programme commun en créant un budget-plan de travail intégré et en renforçant l'efficacité des actions communes dans les pays.

68. L'épidémie de sida est l'un des grands défis de notre époque, au même titre que les changements climatiques mondiaux ou la persistance de la pauvreté extrême. C'est une menace sans précédent d'une gravité exceptionnelle. Il faut décupler les efforts si l'on veut enrayer l'épidémie et la faire reculer. Il faut tout d'abord que le renforcement de l'engagement politique des dirigeants mondiaux soit durable et que le sida reste la toute première priorité du programme du sommet de septembre. Ensuite, il faut accélérer la mobilisation des ressources financières pour lutter contre le sida dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires. En 2008, plus de 20 milliards de dollars seront nécessaires pour avancer réellement dans la mise en place d'une action globale de grande envergure. Enfin, il faut que l'action mondiale contre le sida soit beaucoup plus efficace; en d'autres termes, il faut que les investissements se traduisent par des résultats concrets au niveau des individus.

69. Si l'on veut atteindre une efficacité maximale, il convient tout d'abord d'harmoniser les mesures prises. Tous les acteurs doivent appuyer les stratégies mises en œuvre à l'échelle nationale en appliquant les « Trois principes », qui ont été largement approuvés par les pouvoirs publics, comme par la société civile et les donateurs, et qui doivent être intégrés aux systèmes de chaque organisation. Toutes les institutions multilatérales et les donateurs internationaux doivent en outre suivre les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida. L'Équipe spéciale a notamment recommandé que le Secrétaire général charge les coordonnateurs résidents de constituer, en collaboration avec les équipes de pays, une équipe commune des Nations Unies pour la lutte contre le sida, animée par les

coordonnateurs de pays pour ONUSIDA. Elle a également recommandé que les coparrains d'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme se répartissent plus clairement les tâches en fonction de leurs avantages comparatifs. Le Programme ayant commencé à donner suite à ces recommandations, la cohérence et l'efficacité de l'action mondiale contre le sida devraient considérablement s'améliorer.

70. **M. Shamanov** (Fédération de Russie) dit que le rapport fait clairement apparaître que le VIH/sida reste l'une des épidémies les plus dangereuses des temps modernes. Le Gouvernement russe s'emploie activement à promouvoir les initiatives internationales à tous les niveaux afin de renforcer l'efficacité des mesures pratiques prises dans le cadre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Une conférence, récemment organisée à Moscou en collaboration avec ONUSIDA et d'autres organismes des Nations Unies, a été consacrée à l'examen des conséquences socioéconomiques de l'épidémie dans la Communauté d'États indépendants.

71. Dans l'ensemble, on peut se féliciter des niveaux de coopération et de financement internationaux, mais les ressources restent insuffisantes par rapport à l'ampleur de la menace. Il est donc nécessaire d'adopter une approche intersectorielle globale de la question. ONUSIDA jouant un rôle central dans l'action commune contre le sida, les « Trois principes » devraient être intégrés aux programmes généraux de développement de tous les pays. C'est également à ONUSIDA que revient la tâche importante d'élaborer une stratégie internationale à long terme et il faudrait que les organismes coparrainants suivent de près les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale. Enfin, la délégation russe appuie les recommandations énoncées dans le document d'orientation d'ONUSIDA sur la prévention ainsi que le budget-plan de travail intégré 2006/2010.

La séance est levée à 13 h 5.